



CONSEIL MUNICIPAL DU
10 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260910-202609001-DE

L'an 2026 – le DIX SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 15 Votants : 15

Date de la convocation : 04/09/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, CROCHET Catherine, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LONCLE Sandra, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM : Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Camille LERONDEAU est élue secrétaire de séance.

Délibération 2026 09 001
Règlement intérieur du conseil municipal – 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-8 et suivants ;

Considérant que, conformément à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Considérant qu'il convient de fixer, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement du conseil municipal ;

Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération, transmis à l'ensemble des conseillers avec la convocation le 04/09/2026 ;

Considérant les modifications apportées depuis le 04/09/2026 suite aux remarques et corrections transmises par les membres du conseil, notamment sur la rédaction de l'article 5 (Commissions municipales) et de l'article 21 (communication locale) ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

Par 00 voix contre – 00 abstention – 15 voix pour :

ADOpte le règlement intérieur du conseil municipal, annexé à la présente délibération (Annexe 1).

DECIDE de l'entrée en vigueur du règlement intérieur ainsi adopté à compter de la date de la présente délibération.

PRECISE que le règlement intérieur pourra être modifié selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI



Certifié exécutoire

Billiers, le __/__/__